

Avril-Juillet 1989
G.R.E.C. N° 50-51

ISSN 02203543



BULLETIN DU GROUPE DE RECHERCHES ET D'ÉTUDES DU CLERMONTAIS
(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

IL Y A DEUX CENTS ANS

Nous avons esquissé, dans le bulletin du GREC (n°32, 1984) consacré à la transportation en Algérie d'Emery et Alphonse Ronzier Joly, la silhouette de Barthélémy Raymond Ronzier, père et grand-père des deux transportés. Voici exactement deux cents ans, (1788 et 1789), Barthélémy déploya sur le devant de la scène clermontaise une certaine activité civique.

(A la même époque, un autre Clermontais, l'avocat Thomas Verny, oncle d'alliance de Barthélémy Ronzier, se distingua : il fut élu député aux Etats Généraux).

Barthélémy Raymond Ronzier était le dernier enfant de deux Clermontais, Raymond Ronzier et Antoinette Flottes. Raymond Ronzier (1703-1778), descendait d'un habitant de Saint-Flour, installé à Clermont au début du règne de Louis XIII. Il avait fait fortune comme négociant à Bordeaux, puis en exploitant une plantation de café, de cacao, de sucre et de coton à l'île de La Grenade, française jusqu'en 1763. Dans cette même île, son frère aîné, Joseph, avait aussi fait fortune : célibataire, il avait légué une part importante de sa fortune à la ville de Clermont pour y établir un orphelinat de jeunes filles. Un troisième Clermontais, Marraud, possédait alors aussi une plantation à la Grenade.

Moitié Anglais, moitié Français, du fait des circonstances, Raymond Ronzier s'était marié à Clermont sur le tard. Il avait épousé le 8 janvier 1755 Antoinette Flottes, fille de l'un des plus importants fabricants de draps de Clermont (1). Bien que n'ayant jamais pratiqué cette industrie, il fit, sous l'influence sans doute de sa belle-famille, l'acquisition en 1766 de la manufacture royale de Villeneuve, dont la marquise de Poulpry, dernier seigneur de Clermont, peu intéressée par ce bien éloigné de Paris, voulait se défaire.

Raymond Ronzier et Antoinette Flottes eurent quatre enfants :

Marguerite, morte à 14 ans ;

Catherine, née en 1758, qui épousa un bourgeois de Fanjeaux, André de Chambert de Saint-Martin, auquel les deux frères de Catherine cédèrent en 1788 Villeneuve (revendu dès 1793 à un cousin, Denis Gayraud) (2) ;

Pierre Dominique (1760-1825), auquel sa première épouse, une princesse de Vred, apporta le château de Mèze (la troisième lui donna une fille, Angéla, qui épousa sous la monarchie de Juillet, Frédéric de Girard, dont le père avait été anobli en 1826 par Charles X) ;

Enfin, Barthélémy Raymond.

Il semble avoir, très jeune, beaucoup réfléchi et beaucoup lu. Il partageait les idées du temps, ses brochures le montrent abondamment.

A peine âgé de vingt ans, fin 1781 ou début 1782, il entreprit un voyage en Amérique. Désirait-il simplement connaître sa plantation de la Grosse Pointe ou était-il un de ces jeunes Français enthousiastes qui, entraînés par le marquis de Lafayette, voulaient combattre aux côtés des Américains pour l'indépendance des Etats-Unis ? Nous l'ignorons. Il n'est même pas certain qu'il soit parvenu en

Amérique : en effet, en janvier 1782, il est prisonnier sur parole en Angleterre, son navire ayant sans doute été arraisonné par les Anglais. Dans une lettre du 20 novembre, Marraud regrette le contre-temps qui a empêché Barthélémy de venir à la Grenade, et il fait allusion à une lettre envoyée d'Ostende en mai (3). Pas d'Amérique donc, à ce moment.

Notre voyageur est-il reparti plus tard avec succès ? Son fils écrit dans ses mémoires "après de longs voyages, un séjour en Angleterre et à Paris, mon père fut en Amérique. Ce voyage resta dans son souvenir comme le temps le plus heureux de sa vie". Le témoignage est à prendre avec réserve, car ce fils avait une mémoire très enrichissante.

Quoi qu'il en soit, la fin de l'Ancien Régime approchait. Sans doute assez brillant, en relation avec les milieux parisiens de la finance et du négoce colonial, Barthélémy fut mêlé, comme représentant du diocèse de Lodève, à l'un des derniers conflits de l'ancienne monarchie : la réforme des Etats Provinciaux. Deux questions se mêlèrent :

D'une part, les Etats Provinciaux désigneraient-ils les députés du Languedoc aux Etats Généraux, ou ceux-ci seraient-ils élus directement par les membres des trois Ordres ? Précédé par une première réclamation des Etats du Dauphiné en juillet 1788, et de multiples agitations pour et contre, le Règlement royal du 24 janvier 1789 décida l'élection des députés par sénéchaussée. Les protestations des Etats n'y purent rien changer.

D'autre part, une violente campagne, engagée par l'administration fiscale de Montpellier, la Cour des Comptes, contre les Etats, leurs abus, leur faste, leur affairisme, le nombre pléthorique de leurs fonctionnaires (maux éternels !), fut relayée très vite et amplifiée, d'abord par les représentants du Vivarais. Malgré l'interdiction royale faite à la Cour de poursuivre des critiques qui excédaient ses prérogatives, le mouvement continua. Une polémique confuse s'ensuivit, où les Parlements et les municipalités hésitaient. On avait bien oublié que les Etats étaient l'expression et le garant des libertés provinciales.

Dans tous les diocèses, une grande effervescence se manifesta contre les "abus et les vices" des Etats. Curieusement, le bas clergé y prit une part essentielle. Des assemblées se réunirent, envoyèrent des délégués à Versailles.

La réunion des Etats, à la mi-janvier, la dernière, fut houleuse. Puis l'élection des députés, en mars 1789, fut l'occasion d'un vaste règlement de comptes : toutes les personnes proches de l'administration des Etats furent écartées. L'archevêque de Narbonne, Mgr de Dillon, Président-né des Etats, ne fut pas élu. Parallèlement, s'exprima une hostilité contre les capitales provinciales, Montpellier et Toulouse (4).

La suite des événements rendit sans objet la réforme des Etats, mais entraîna les protagonistes dans le débat autrement important de la réunion des Etats Généraux et de la réforme des institutions nationales.

Dans le diocèse de Lodève, les membres du Clergé et les représentants du Tiers Etat s'assemblèrent le 9 février 1789 après-midi "dans la salle du concert" de Lodève (5). Pour Clermont, siégeaient seuls des représentants du Tiers : Antoine Pelletan, Salasc-Lauzières, Balp aîné, Pierre Baumier, Geniès, Antoine Caussinel, Tuilet fils, Jean-Antoine Sauvage, Moilié, Etienne Lugagne, Gérard Baumier, Ortus.

L'assemblée confirma les députés du Vivarais alors à Paris comme députés de la Province chargés de solliciter la réforme des Etats du Languedoc, chaque diocèse étant invité à nommer un député qui se rendrait à la Cour en qualité de député de la Province pour agir conjointement avec les messieurs du Vivarais.

Montpellier avait désigné cinq députés, le marquis de Saint-Maurice prenant la tête de la délégation. Une requête devait être présentée au Roi pour "demander à sa Majesté la suppression des Etats du Languedoc et la permission de s'assembler dans le lieu qu'il plaira à Sa Majesté d'indiquer et sous la vigilance des commissaires nommés par elle ; dans laquelle assemblée, les députés des divers diocèses librement élus par leurs pairs traceront un plan de Constitution et d'administration qui sera soumis au Conseil de Sa Majesté".

Ensuite, "M. Ronzier de Joly, citoyen de Clermont, actuellement à Paris, fut élu à une grande pluralité de suffrages", le choix de l'assemblée étant dicté par son zèle pour le bien public et par son patriotisme.

Il s'acquitterait de sa mission à ses frais et dépens. La lettre existe toujours (6), par laquelle Salasc-Lauzières informe Barthélémy de sa désignation et s'en réjouit. C'est cette élection qui explique le titre de député du diocèse de Lodève, employé quelque temps par Barthélémy.

Les idées du "député" sont exposées dans un groupe de six brochures dont cinq datent de l'hiver 1788-1789. Ces brochures, heureusement, sont rassemblées dans une reliure qui porte le titre "Raymond Ronzier, brochures politiques" (7). Deux d'entr'elles seulement figurent au catalogue de la Bibliothèque Nationale. Les autres n'existent plus, selon toute vraisemblance, que dans cet unique exemplaire. Reclassés selon leur ordre chronologique probable, ce sont :

A la nation française et aux notables assemblés, 63 p, 1788, sans lieu. Signée "fin de la 1^e partie, par M. Ronzier de Joly". Il n'y a pas trace d'une seconde partie. BN 8° Lb 39 11761.

De la liberté, ou quelques réflexions pour les représentants de la nation, 57 p. sans lieu ni date, anonyme.

Lettre d'un citoyen de la Province de Languedoc à un autre citoyen de la même Province, 39 p. 1789, sans lieu, anonyme.

Projet de cahier, présenté à la sénéchaussée de Bez... 20 p. sans lieu, 11 mars 1789, "par un Dép... du di... de Lod..."

Des droits du citoyen, 48 p., sans lieu, 1789, par "Rxx Jxx, député particulier du diocèse de Lodève".

Du gouvernement, ou principes naturels pour le rendre aussi bon que solide, 150 p., Montpellier, III^e année républicaine, par Raymond Ronzier. BN 8° Lb 41 4431.

Cinq de ces brochures ont donc été écrites dans la période qui va de la décision de convoquer des Etats Généraux (5 juillet 1788) à la réunion de ces Etats (5 mai

1789). La dernière, la plus longue, a été rédigée au temps des massacres de la Terreur, de la dictature de Robespierre et de la guerre déclarée à l'Europe. Ces circonstances n'ont pas troublé l'angélisme de notre auteur au fond de sa campagne.

Des cinq brochures publiées en 1788-89, une seule, de loin la plus intéressante, est consacrée aux Etats provinciaux, la *Lettre d'un Citoyen*.

C'est une protestation motivée contre l'augmentation des impôts de la Province ; contre une présentation délibérément confuse qui escamote une grande partie de ces impôts destinée à la Province et aux diocèses et exagère la part prélevée par l'administration royale.

Il cite la déclaration de l'un des syndics de la Province : "Jusqu'à nos jours, le mystère et le secret étaient le caractère essentiel de toute administration". Jusqu'à nos jours... Il relève l'abus des dépenses somptuaires et les malversations liées aux adjudications... "monuments fastueux pour flatter la vanité des chefs et enrichir les subalternes". Les abus de l'administration provinciale sont couverts par le despotisme du président des Etats, Mgr de Dillon qui ne "réside chaque année que trente ou quarante jours dans la Province".

Autour de lui, face à 1.800.000 citoyens, 23 évêques et 23 barons assurent le despotisme provincial. Les barons sont insoucians. Quant aux évêques, "aucune considération ne peut jamais les déterminer à sacrifier la moindre prérogative".

Il s'agit bien là d'un pamphlet, intelligent, vigoureux et clair. Inexact et injuste, un peu, peut-être, c'est une loi du genre, sans doute vrai pour l'essentiel. Ce qu'il dit correspond exactement à ce que traduiront les divers comportements collectifs et individuels au cours de ces mois. Il est, par là, dans son rôle de député, un très fidèle représentant de l'opinion publique à ce moment.

Ses autres brochures de la même période n'ont pas le même intérêt. Ce sont des verbiages très généraux, où l'on retrouve toutes les platitudes, tous les tics et les poncifs de pensée et d'écriture qui caractérisent l'époque :

- bonté de l'homme naturel et spécialement du sauvage,
- lois de la Nature,
- sagesse des vieillards,

et l'éventail des niaiseries : "heureux le peuple qui offre son cœur et son bien avec satisfaction".

"Que, dans la ville capitale, la Galerie du Louvre servît à recevoir les portraits ou les noms de tous les souscripteurs en général".

"Quel est l'homme qui voudrait plus qu'il ne lui appartient ?"

"Je cède toutes mes prétentions pour le bonheur de mes semblables". (8)

Le roi est encensé qui "a daigné convoquer les Etats Généraux comme un remède efficace à tous nos maux".

La nécessité de la propriété est affirmée, qui fait des citoyens plus instruits, donc plus citoyens que les autres.

Electeurs et élus doivent être pris dans la bourgeoisie, car, pour être électeur, il fallait avoir une fortune libre, qui peut procurer une bonne éducation.

La seule notation précise, où pointe l'oreille du député : Le Languedoc doit élire ses députés à la pluralité des voix et, surtout, sa dette doit être englobée dans la dette nationale. De plus, il y a pour la Province, impossibilité certaine de payer à l'instar des autres provinces !

Ensuite, notre citoyen se tait. Il s'était fait appeler M Ronzier de Joly, il supprime la particule.

En 1790, il assiste à Paris à la fête de la Fédération.

En 1793, il est témoin à Mende des combats que se livrent républicains et monarchistes dans la Lozère.

Mais, en l'an III (septembre 1794 - août 1795), il publie la dernière et la plus volumineuse de ses brochures : *Du Gouvernement*. Le texte est un tissu de généralités. On y retrouve l'exaltation de la Liberté, la bonté naturelle de l'homme, les mœurs pures et simples des premières sociétés, les vieillards sages. Le Roi, bien sûr, a disparu.

On penserait que le charme des collines de Clermont et de la vallée de la Dourbie a tenu notre homme à l'écart du bruit et de la fureur déchaînés à Paris et dans les grandes villes, de la guillotine, des prisons, des émeutes et des coups d'état de l'Assemblée, de la guerre déclarée à l'Autriche, puis à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Espagne...

Pourtant, noyées dans le fatras, nous découvrons réticences, réprobation envers des péripéties que Barthélémy, en fait, n'ignore pas. (Une prudence extrême s'imposait, il est vrai, à quiconque se risquait à exprimer une opinion en ces temps pleins d'embûches). Une pincée d'athéisme, astucieusement combinée avec une profession de foi antimonarchique :

“un despote ignorant, Louis XIV, trompé par une catin fanatique, ordonnant de sang-froid les proscriptions... huit cent mille citoyens dont tout le crime est quelque vaine opinion religieuse”.

Voilà qui peut mettre l'auteur en sécurité.

Et alors : “O philosophes, ô politiques ! Pourquoi ne savez-vous vous arrêter quand vous ne pouvez connaître ?”

On ne saurait critiquer plus discrètement les excès du dogmatisme républicain.

“Quelle rage de vouloir appuyer vos systèmes absurdes sur la République romaine ? Elle, elle-même, était despotique”.

“absurde”, “despotique”, voilà qui est plus net.

“Le peuple crée des pouvoirs qui, quoique absolument nécessaires d'un côté, de l'autre ont une tendance vers l'oppression”.

Nous sommes ici dans le droit fil de la pensée de Rousseau (9) : l'indispensable souveraineté populaire, seul fondement légitime possible d'une société, peut être facilement le marche-pied de la dictature.

“Trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au dessus de l'homme”.

Barthélémy Ronzier, ce candide volontaire, a vu réellement la volonté populaire s'épanouir en tyrannie, il l'a compris. A-t-il été témoin de ce qui s'est passé à Paris ?

“On nomme sur des oui-dire, sur des louanges publiées par des intrigants...”

Qui peut conter les scènes scandaleuses de ces lâches intrigants, toutes les passions irascibles sont agitées parmi eux pour mettre le trouble et le désordre dans l'assemblée. Les cris... peu à peu les cabaleurs se trouvant seuls, nomment selon leur modèle”.

Démocrate, pacifiste, rousseauiste convaincu, Barthélémy Ronzier n'approuve manifestement pas la façon dont sont traitées à Paris les affaires de la République.

Il a eu la chance de n'occuper pas de fonction publique, la sagesse de regagner une province paisible, et de rester discret dans l'expression de sa réprobation. Sa tête ni sa liberté n'ont, de ce fait, été menacées.

Il se peut pourtant qu'il ait, dans cette affaire, perdu sa famille. En effet, il n'y a, dans aucun des papiers de famille que nous avons pu examiner, d'allusion à l'existence de son frère Dominique, le châtelain de Mèze, ni à sa sœur, Catherine de Chambert. Son fils, non plus, ne les évoquera jamais. Une rupture politique en ces temps dramatiques expliquerait-elle ce silence ?

Ensuite, Barthélémy Ronzier s'effaça.

A sa mort, en 1827, son fils l'enterra dans son parc, au bord de la Dourbie. Le parc est détruit, la tombe achève de disparaître dans les broussailles, l'épithaphe finit de s'effriter. (10)

Ainsi finit l'histoire d'un Clermontais qui participa, avec sincérité, ardeur et modestie aux premières heures de la Révolution Française.

Jacques Thibert
8 Octobre 1988

Notes

- (1) Sur l'industrie de Clermont, une référence indispensable : J.K.J. Thomson : Clermont de Lodève 1633-1789. En anglais. Résumé dans bulletins du GREC, n°42/43 et 44/45, 1987
- (2) Sur les transmissions de Villeneuve au sein du clan Flottes, bulletin du GREC n°37-38, juillet-septembre 1985
- (3) Lettre de Marraud, archives Thibert, Clermont
- (4) Historique de ce mouvement : G. Larguier : La grande protestation contre les Etats de Languedoc, 1788-1789. Fédération des Sociétés savantes, XXXIV^e congrès, Villefranche de Rouergue, 1980
- (5) Procès-verbal : archives Schönhal, Montpellier
- (6) Lettre de Salasc-Lauzières, archives Thibert
- (7) Reliure “brochures politiques”, archives Colomina, Nébian
- (8) En ces temps de célébrations enthousiastes, nous recommandons le regard objectif de Taine : “L'Ancien Régime et la Révolution”
- (9) La pensée de Rousseau sur ce point, dans Bertrand de Jouvenel “Du Pouvoir”
- (10) Cette épithaphe est reproduite dans le bulletin du GREC, n° 32-33, été 1984